

JOURNÉE D'ÉTUDE SUR LA MISE EN PLACE D'UNE TABLE DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE CALCUL DE LA CONTRIBUTION À L'ENTRETIEN ET À L'ÉDUCATION DES ENFANTS EN FRANCE

Le vendredi 19 novembre 2010
Salle AR05

Faculté de droit, de sciences économiques et de gestion
13, place Carnot, 54 000 Nancy

Dans son rapport posant les bases d'un droit de la famille rénové, F. DEKEUWER-DEFOSSEZ (1999) suggérait de mettre en place un barème en matière de contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant afin de favoriser l'unification des pratiques¹. A la suite de ce rapport, plusieurs recherches ont été entreprises au début des années 2000², sans que pour autant elles débouchent sur la production de directives de la part du Ministère de la Justice. En préconisant à nouveau le développement et la diffusion d'un barème indicatif de pensions alimentaires, la Commission sur la répartition des contentieux présidée par S. GUINCHARD a donné, en juin 2008, une nouvelle impulsion au projet de barème. C'est pourquoi, à l'initiative du Ministère de la Justice, un groupe de travail restreint (composé d'un magistrat, d'une juriste et d'une économiste) a été constitué, avec pour mission de proposer des modalités concrètes de calcul du montant de la contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants. C'est la grille de calcul élaborée par ce groupe de travail qui sert aujourd'hui de base à la Circulaire de diffusion d'une table de référence permettant la fixation de la contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants sous forme de pension alimentaire (ref : 187-07/C1/3-10-1/AJ). La grille de calcul est par ailleurs téléchargeable depuis le site internet du Ministère de la Justice.

Cette journée d'étude se propose de faire le point sur cette table de référence, qui, depuis la sortie de la circulaire, a suscité de nombreuses réactions. C'est ainsi que seront présentés les fondements juridiques et économiques sur lesquels repose cette table, les résultats d'une analyse des conséquences juridiques et économiques de sa mise en oeuvre ainsi que les résultats d'une enquête d'opinion réalisée auprès de magistrats ayant eu l'occasion d'expérimenter l'usage de cette table de référence.

¹ « Réfléchir à l'unification des pratiques par l'élaboration de barèmes », in DEKEUWER-DEFOSSEZ (1999), *Rénover le droit de la famille : propositions pour un droit adapté aux réalités et aux aspirations de notre temps*, Rapport au Garde des sceaux, ministre de la justice, La documentation Française, 3^e partie « Garantir l'effectivité des droits », Section 2 Engager une réflexion sur le calcul et la mise en oeuvre des obligations alimentaires.

² « Un barème pour les pensions alimentaires ? » (2002), Sous la direction d'Isabelle Sayn, La Documentation française, Mission de recherche « Droit et justice » ; Cécile Bourreau-Dubois et alii (2003), « Les obligations alimentaires vis-à-vis des enfants de parents divorcés : une analyse économique au service du droit », Rapport de recherche pour le compte de la « Mission Recherche Droit et Justice » du Ministère de la Justice et de la « Mission Recherche » du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, ADEPS-CREDES décembre 2003

Programme

9h15: Accueil des participants

9h45 : Ouverture de la journée

(**Eric Germain**, Doyen de la Faculté de droit, sciences économiques et de gestion de Nancy)

10h00: Droit comparé de la fixation des pensions alimentaires pour les enfants – les barèmes limitent-ils l'imperium du juge ?

(**Jean Claude Bardout**, Vice-président du Tribunal de grande instance de Saint-Gaudens)

10h30 : Présentation de la table de référence

- La genèse du projet (**un représentant de la Direction des Affaires Civiles et du Sceau**)
- Les fondements juridiques de la table (**Isabelle Sayn**, Chargée de recherche CNRS, CERCRID/Université de Saint Etienne)
- Les fondements économiques de la table (**Cécile Bourreau-Dubois**, Maître de conférences de sciences économiques, BETA/Université Nancy2)

12h00 : Evaluation des conséquences économiques de la mise en place d'une table de référence pour les parents

(**Cécile Bourreau-Dubois**, Maître de conférences de sciences économiques, BETA/Université Nancy2)

12h45-14h15 : pause déjeuner (buffet)

14h15 : Evaluation des causes de la disparité des décisions en matière de fixation de pension alimentaire

(**Bruno Jeandidier**, Chargé de recherche CNRS, BETA)

15h00 : La réception de la table de référence par les magistrats : une étude à partir d'une enquête menée auprès des praticiens du ressort de la Cour d'appel de Toulouse au printemps 2009

(**Brigitte Munoz-Perez**, Pole d'évaluation de la justice civile de la DACS)

15h30: Conditions procédurales de l'utilisation d'un barème dans une instance

(**Isabelle Sayn**, Chargée de recherche CNRS, CERCRID/Université de Saint Etienne et **Jean Claude Bardout**, Vice-président du Tribunal de grande instance de Saint-Gaudens)

16h15 : Quelle articulation entre la table de référence et l'ASF ?

(**Un représentant de la Caisse Nationale des Allocations Familiales**)

17h00 : Clôture de la journée d'étude

La participation à cette journée d'étude est gratuite (déjeuner compris).

Organisatrice de la journée : Cécile Bourreau-Dubois

Site de la journée : <http://cournot2.u-strasbg.fr/users/beta/jeenancy/>

Inscription obligatoire :

Par courriel à : Catherine.Tromson@univ-nancy2.fr

Par téléphone au : 03 54 50 43 65 / 43 50 / 43 53

Par fax au : 03 54 50 43 51